



ENGAGEMENT DU MÉDIATEUR

Je, soussigné (e),
Né(e) à le
Domicilié(e) à
Exerçant la profession principale de

Déclare bien connaître et m'engage formellement et irrévocablement à respecter :

- Les dispositions légales et réglementaires applicables aux procédures de médiation conventionnelle et judiciaire, et notamment les dispositions de la loi du 8 février 1995, son décret d'application du 22 juillet 1996 et les dispositions sur la médiation familiale : loi du 4 mars 2002, 26 mai 2004 ; décret du 2 décembre 2003 ; arrêté du 12 février 2004, décret du 20 janvier 2012...
- Les statuts de l'association de la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation,
- Le Code de déontologie adopté par la Fédération Nationale des Centres de Médiation et approuvé par la CNPM,
- Le règlement intérieur de la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation.

Atteste par la présente satisfaire aux conditions visées par l'article 131-5 du Code de Procédure Civile.

Consentir à :

- remplir une fiche signalétique normalisée de médiateur destinée à être communiquée aux tiers,
- l'utilisation de mes données personnelles communiquées pour les stricts besoins de l'association (fichiers, statistiques, correspondances, invitations, colloques, ...) et avoir connaissance des articles de la loi dite « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, récemment modifiée, qui me donne un droit d'accès et de rectification sur ma demande expresse.

M'engage à :

- justifier de deux journées de formation continue en médiation par an, sur des programmes validés préalablement par la CNPM,
- participer à des colloques et à des travaux,
- être à jour de mes cotisations,
- reverser les frais de gestion administrative dus par médiation à la CNPM,
- respecter le code de déontologie,
- ne contester d'aucune manière que ce soit le montant des honoraires fixés par les juridictions ou librement convenu et accepté par les parties, et en conséquence, à n'engager aucune demande à ce titre.
- Exercer ma mission de médiateur en totale indépendance et impartialité.

Les moyens de communication de la CNPM (papier entête, logo, adresse mail CNPM) ne peuvent être utilisés par le médiateur que dans le cadre de son activité de médiation en lien avec la chambre, sous sa responsabilité exclusive et ne peuvent en aucune façon engager la chambre sans son accord expresse.

Le non-respect de l'un des engagements ci-dessus pourra entraîner de plein droit « *mon exclusion* » de la CNPM, sans recours ni indemnité.

Fait en deux exemplaires originaux destinés l'un à l'association, l'autre au médiateur,
à, le Signature :



23, rue de Terrenoire
42100 Saint Etienne
Tél. : 04 77 49 45 89
(ce numéro répond aux
demandes nationales)
cnpm@orange.fr
www.cnpm-mediation.org